

Combe Saragosse - Cession d'un délaissé communal aux riverains de la rue Viollet le Duc

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville est propriétaire d'un délaissé communal compris au droit des propriétés des riverains de la rue Eugène Viollet le Duc et de la ZAC d'activités des Montarmots, plus précisément le front de taille de l'ancienne carrière.

Ce terrain ne présente plus d'intérêt communal. Il est donc proposé de le céder aux riverains concernés :

- les Epoux VALLADONT
- les Epoux ZOPPI
- les Epoux BAULLIER
- les Epoux DELEPELAIRE
- les Epoux FRETARD
- les Epoux VOGEL
- les Epoux CARDOSO
- les Epoux GIRARDET
- les Epoux BONY
- les Epoux BONSACQUET
- les Epoux GREUSARD
- les Epoux VUILLEREZ
- les Epoux LABBACI
- les Epoux VUILLEMIN
- les Epoux LOYE
- les Epoux GUIGON
- les Epoux WILHELM
- les Epoux POSSENTI
- les Epoux SCARINGI
- les Epoux DUBOT
- les Epoux ROY
- les Epoux GRIMBUHLER
- les Epoux MERCIER

La cession sera gratuite, les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs. Les transactions seront régularisées par actes administratifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession gratuite aux personnes désignées ci-dessus et autorise M. le Maire à signer les actes administratifs à intervenir.